



GUIDE DU TOUTOURISME

Vacances Au Pail dans le Pays de Fayence



Bagnols-en-Foret - Callian - Fayence - Mons - Montauroux
Saint-Paul-en-Foret - Seillans - Tanneron - Tourrettes - Lac de Saint-Cassien - VAR



Office de Tourisme Intercommunal

L'EDITO



L'Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Fayence s'est engagé dans une démarche d'accueil visant à améliorer les séjours des vacanciers voyageant avec leur animal de compagnie et a obtenu le label "Tourourisme" en 2023. Ce label regroupe à ce jour 44 Offices de tourisme en France. Retrouvez - les sur le site www.toutourisme.fr



Cette brochure ressource les bonnes adresses, les sites naturels où vos compagnons sont les bienvenus, les services utiles pour les maîtres, des conseils de prudence et les réglementations à respecter.

Les bureaux d'information touristique du Pays de Fayence vous accompagnent pendant votre séjour, en mettant à disposition un « toutoubar », la brochure « toutourisme » et un petit cadeau de bienvenue.

Sommaire

- Page 2 Edito et sommaire
- Page 3 Allo !! Véto bobo
- Page 4 En balade
- Page 5 -6 La baignade
- Page 7 De sortie
- Page 8 Coin shopping
- Page 9 Garderie et à l'école
- Page 10 Gamelles et paniers
- Page 11 INFOS +



Malgré toute l'attention apportée à ce document, des erreurs peuvent apparaître indépendamment de notre volonté. Si votre activité n'est pas sur ce document, nous vous invitons à nous contacter au 04 94 76 01 02.

La reproduction, même partielle des articles et illustrations est interdite. Ce document ne peut être vendu.

Ce document est téléchargeable sur le site : www.paysdefayence.com

Directeur de la publication : Xavier BOUILLON
Rédacteur en chef : Virginie LAFAYE de l'Office de Tourisme
Conception : NEY by Yves Malfay
Crédits photos : Jean-Paul VILLECAS, OTIFP
Parution : Juin 2023 Tirage : 500 exemplaires - Impression : canva

Notre plus fidèle ami peut avoir besoin de soin même en vacances, nos vétérinaires sont là pour vous accueillir. Il est conseillé de téléphoner avant de vous présenter au cabinet, sauf en cas d'extrême urgence.

Petit conseil : le carnet de santé est dans la valise.

Les dimanches et certains jours fériés de 9h00 à 20h00 la clinique de l'Occitan à Montauroux assure une permanence.

Service de garde vétérinaire : 3115

Les vétérinaires

- **Clinique vétérinaire UNIVET**

Quartier Saint-Paul – RD562

CALLIAN +33 (0)4 94 47 61 64

- **Cabinet vétérinaire CANI GATTI VET**

1008 route de Fréjus

FAYENCE +33 (0)4 83 66 03 13

- **Clinique vétérinaire ROUX MIQUELIS**

132 chemin du plan oriental

MONTAUROUX +33 (0)4 94 39 80 00

- **Clinique vétérinaire de L'OCCITAN**

80 chemin de Fondurane

MONTAUROUX +33 (0)4 94 99 18 06

- **Cabinet vétérinaire SCHEFFE**

Montée des Ferrages

SEILLANS +33 (0)4 94 68 17 24

- **Cabinet vétérinaire SIMONET**

Les Mercuriales

TOURRETTES +33 (0)4 94 99 11 40

Bien-être

- **Praticien Aromathérapie animale**

Chiens et chats

Mélody Bevliet

1001 pattes

- **Massage de Wouf**

Nutrition Naturothérapie

Bien-Etre animal

CALLIAN +33 (0)6 73 75 66 47

- **Toilettage LOULOU'S**

Centre Agora

636 chemin de Jean Paul

CALLIAN +33 (0)6 43 43 27 81

En cas d'urgence de nuit ?

Le service de nuit le plus proche se trouve à 40mn en voiture à Puget-sur-Argens.

- **Urgence vétérinaire**

Delta 83

Zac Les Meissugues

19 Les Barestes

83480 PUGETS/ARGENS

+33 (0)4 89 88 34 51

en **BALADE**

En Pays de Fayence, des promenades accessibles à tous sont en téléchargement sur notre site www.paysdefayence.com et sur l'application « Cirkwi ».

Autour des lacs, le long des rivières ou en forêt, vous pourrez profiter pleinement de ces balades d'une à trois heures de marche.

Quelques exemples :

- Le lac de Méaulx
- Le lac du Rioutard
- La cascade du Courbachin
- Le sentier des Bories
- Le dolmen de Riens.



Sur les sites protégés de “Natura 2000” (Gorges de la Siagne), et sur le biotope de Fondurane (Lac de Saint-Cassien), les chiens doivent obligatoirement être tenus en laisse.



Les chiens ont un besoin de se dépenser et courir dans la campagne environnante ou en forêt, cependant certains conseils sont à respecter.

La réglementation

Sur les sentiers de randonnée

Du 15 avril au 30 juin, en dehors des allées forestières, un arrêté ministériel impose la tenue en laisse sur les sentiers de randonnée GR, PR ou GR de Pays.

En dehors de cette période, il est toléré de laisser le chien se balader en restant sur le sentier.

Sur les allées forestières

Sur les allées forestières, l'attache ne sera pas obligatoire mais le chien devra toujours être à portée de vue de son maître et ne pas le distancer de plus de 100m.

Plus d'informations sur www.ffrandonnee.fr

Sur les lacs

Des arrêtés municipaux ou préfectoraux fixent la réglementation selon les sites :
EN PAYS de FAYENCE

- **Au lac de Saint-Cassien** : les chiens tenus en laisse sont autorisés sur les plages mais interdits de baignade
- **Au lac de Meaulx** : pas d'interdiction
- **Au lac du Banégon** : baignade interdite
- **Au lac du Rioutard** : pas d'interdiction.

Sur les plages

Chaque commune définit sa réglementation sur ses plages par un arrêté municipal, renseignez-vous auprès de l'Office de tourisme ou de la mairie. Certaines sont totalement autorisées aux chiens, d'autres ont délimité des zones. Des panneaux le long des plages le stipule.

Les plus proches :

A Saint-Aygulf, sur la commune de Fréjus : Plage des Esclamandes

Aux Issambres, sur la commune de Roquebrune-sur-Argens : Plage de la Gaillarde ouest.

Un site donne la liste des communes autorisant la présence et la baignade des chiens sur les plages du Var : <https://www.plages.tv/chiens/liste-var>

Quelle que soit la réglementation les amis à 4 pattes seront tenus en laisse.



En rivière

Sauf interdiction par arrêté municipal et mentionnée par des panneaux, les rives et les cours des rivières autorisent la baignade aux chiens.

En Pays de Fayence, les loulous peuvent se rafraîchir dans le fleuve de la Siagne et les rivières de la Camandre, le Chautard, la Camiole, l'Endre ou le Blavet.

En zone Natura 2000, site protégé (Gorges de la Siagne) le chien sera tenu en laisse afin de protéger la faune et la flore locale.

Petits conseils :

Cyanobactéries : *En période de canicule, les cyanobactéries, algues mortelles pour le chien, s'invitent parfois dans nos cours d'eau, lacs, étangs, mares, etc... Soyez vigilant.*

Lechmaniose : *Maladie incurable et souvent mortelle qui touche le pourtour méditerranéen. Transmise par un moucheron, elle sévit de mars à octobre . Evitez les zones humides, l'eau stagnante et les sorties au crépuscule. Un collier antiparasitaire est conseillé.*

Les tiques : *Très présentes au printemps et dans les herbes hautes - bien vérifier le pelage de votre compagnon après la promenade – attention les tiques sont potentiellement dangereuses pour l'homme, elles peuvent transmettre la maladie de Lyme.*



Les visites et les loisirs font partie des vacances, profiter de ces moments avec son compagnon est important. En Pays de Fayence, les 4 pattes sont les bienvenus sur les sites ci-dessous. Etant donné la présence de nombreux visiteurs en période estivale, le loulou devra être tenu en laisse.

Dans les domaines viticoles

- Le Château des Selves – Seillans
- La Grande Bastide – Tourrettes
- Le Val d'Iris - Seillans



En promenades équestres

- Ecuries TLP Equitation – Montauroux
- Domaine équestre – Saint-Paul-en-Forêt
- Haras des Villard – Callian

En sorties nautiques au Lac de Saint-Cassien

- La Baie du Lac, pédalos, kayaks, paddles
- Water Glisse Passion Le Pré-Claou, pédalos, canoës
- Eco-Beach, pédalos, canoës, paddles
- Macao- Plage : pédalos, canoës

En plein-air

- Le Musée de plein-air Carex – promenades archéologiques à Bagnols-en-Forêt
- Dans les visites commentées des villages organisées par l'Office de Tourisme

En intérieur

- In Fabula Tempus- Bar à jeux de société à Tourrettes
- L'Alchimiste - Bar à bières à Tourrettes

Lors d'évènements

- Les salons au « Grand jardin » à Fayence
- Sur les marchés extérieurs de village



coin SHOPPING

Pour des raisons d'hygiène tout commerce alimentaire interdit l'accès aux animaux, un logo le stipule à l'entrée.

Pour les autres types de commerces c'est au bon-vouloir de l'exploitant.

Les boutiques spécialisées « **animaux de compagnie** » leur ouvrent les portes.

- **Gamm Vert** (*accès toléré en laisse*)

Nourriture et accessoires

RD 562 –Centre Agora

CALLIAN +33 (0)4 94 47 76 38

- **L'Arche de Lily**

Rayon alimentation et accessoires

50 rue St-Joseph

SAINT-PAUL-EN-FORET +33 (0)6 52 71 08 82

- **Boutique Kokoon**

Animal shop

ZA Plan Oriental

MONTAUXOUX +33 (0)4 89 53 18 64



Info +



Pendant la saison de paturage les chiens de berger gardent les troupeaux, des panneaux indiquent la conduite à tenir.

La période de chasse s'étend de septembre à février. Un arrêté départemental en fixe les dates exactes. Pour plus d'informations un site : www.fdc83.com

Les battues aux sangliers sont signalées sur la zone de chasse par des panneaux.



garderie ET À L'ECOLE

Garderies

- **Pension chiens Gaschot**
51 chemin de Notre-Dame
SEILLANS +33 (0)6 03 62 37 43
- **Pension familiale Dogsitter**
chemin des Touars
CALLIAN +33 (0)6 59 00 18 16,
- **Rainbow Dog Center**
Centre aéré canin
Chemin Saint Donat
CALLIAN +33 (0)7 77 33 13 37
- **Les copains d'Elsa § Co**
Pension chiens § chats
Ancienne route de Fayence
SAINT-PAUL-EN-FORET
+33 (0)6 50 71 64 67
- **1001 Pattes**
Pension familiale
224 route de Saint-Paul-en-Forêt
BAGNOLS-EN-FORET
+33 (0)7 50 25 61 58

A l'école

- **Club d'éducation canine**
Philippe MOGUEZ
route de la Motte
BAGNOLS-EN-FORET
+33 (0)6 61 24 35 78
- **L'Ecole du chiot**
RD 562
CALLIAN
+33 (0)6 16 35 09 45

- **Uni o canin**
415 route de Fayence
FAYENCE
+33 (0)7 87 27 59 12
- **Doggydog family**
Sorties – balades
Les Hauts de Saint-Paul
SAINT-PAUL-EN-FORET
+33 (0)6 58 94 73 66
- **Nani Dog Sitter**
chemin de la Cipière
MONTAUROUX
+33 (0)6 45 38 97 05



- **My Dog School**
3 chemin de l'Ancienne Gare
MONTAUROUX
+33 (0)6 80 99 16 85
- **Réxopié-Comportementaliste**
SEILLANS
+33 (0)6 51 88 75 17

gamelles ET PANIERS

Chaque prestataire a le choix d'autoriser ou pas l'accès aux animaux domestiques au sein de son établissement : restaurants, campings, hôtels, meublés ou chambres d'hôtes. Il est recommandé avant toute réservation de vous renseigner sur les conditions d'accueil auprès du prestataire.

Parfois certaines sont conditionnées à la taille ou la race de l'animal.

Un supplément peut aussi être facturé.

Bienvenue à :

Hôtels

- Au relais Provençal ** - Bagnols-en-Forêt
- Auberge des Pins*** - Tourrettes
- Hôtel les 2 Rocs*** - Seillans
- Hôtel le Moulin de la Camandoule *** - Fayence
- Hôtel les Oliviers*** - Fayence
- Terre Blanche ***** - Tourrettes



Consulter l'offre des meublés de tourisme et chambres d'hôtes sur www.paysdefayence.com

Résidences de tourisme

- Domaine de la Bégude - Fayence
- Domaine de Fayence - Fayence
- Les Bastides de Fayence - Tourrettes
- Le Champ d'Eysson - Montauroux
- La Bastide des Chaumettes - Montauroux



Campings (liste non exhaustive)

- Les Clots* - Bagnols-en-Forêt
- Camping de loisirs du lac*** - Montauroux
- Les Floralies *** - Montauroux
- Les Chaumettes - Montauroux
- Camping Lou Cantaïre*** - Fayence
- La Tuquette - Naturistes - Fayence
- Le Parc**** - Saint-Paul-en-Forêt
- Le Rouquier - Aire naturelle - Seillans

Liste non exhaustive

La majorité des restaurants accueillent bien volontiers votre animal à l'attache bien évidemment.

Le restaurateur peut parfois vous imposer un emplacement mieux adapté à la présence d'un toutou afin d'éviter une gêne éventuelle.

SOS retrouvez-moi !

En cas de perte ou de vol de votre compagnon réagissez très vite :

- Faire une annonce sur le site www.petalert-83.fr
- Si l'animal est identifié par puce électronique ou tatouage, prévenez l'ICAD au +33 (0)8 10 77 87 78 www.i-cad.fr
- Signaler la disparition auprès de la police municipale et des vétérinaires
- Petit conseil : une médaille avec le téléphone du maître aidera à retrouver votre animal.

4 Pattes catégorisés

Si je suis un chien de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie, je suis muselé et je me promène en laisse. Mon maître a sur lui le permis de détention obligatoire.

Dans le bus

En région Sud, si je suis un chien de petite taille je peux prendre le bus sur les genoux de mon maître. Les chiens guide d'aveugles sont autorisés dans les transports en commun.

En cas de besoin

Le petit geste pas si bête : « je ramasse et je jette » quand je me promène dans les rues des villages ou autour des lacs. En cas de besoins urgents, j'ai à ma disposition des distributeurs de sacs à déjection canine.

En cas de forte chaleur

Donnez régulièrement à boire à votre compagnon surtout lors des promenades
IMPORTANT : ne jamais laisser son animal seul dans son véhicule même les vitres entre-ouvertes.



Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Fayence

Place Léon Roux - Centre village - 83440 FAYENCE

+33 (0)4 94 76 01 02

contact@paysdefayence.com

La Maison du Lac de Saint -Cassien

CD 37 - Sur les rives du lac

À 4 min de la sortie 39 de l'autoroute A8

83440 TANNERON

www.paysdefayence.com

